



Syndicat
des cadres supérieurs
des Finances publiques

Compte-rendu de la CAP 1 du 23 juillet 2015 Mutations et promotions AGFiP et AFiP

Cette CAP était pour la première fois présidée par le Directeur Général Adjoint, Vincent Mazauric (il est vrai que le chef de service RH était personnellement intéressé par cette CAP et pouvait donc difficilement la présider....).

Globalement, les OS (cf. notre liminaire consultable sur le site) ont fait le constat convergent d'une grande morosité de l'encadrement supérieur, de la dissociation entre la fonction et le grade, de l'absence de lisibilité dans la mise en œuvre des organigrammes cible et des incertitudes sur la durée minimum de séjour de deux ans. Nous avons déjà alerté la Direction sur ce climat lors de la précédente CAP (lire notre liminaire de la CAP 1 du 26 juin 2015). Un point positif a été unanimement souligné. La quasi-totalité de la dernière promotion d'AFiP a été affectée tout en tenant en compte de certaines situations individuelles ce qui est un progrès important par rapport à l'année dernière.

Dans ses réponses, Vincent Mazauric a eu le mérite d'avoir un langage clair même si ses propos n'incitent pas toujours à l'optimisme.

Il a tout d'abord insisté sur le contexte difficile pour la DGFIP avec une réduction des moyens qui est toujours supérieure aux gains de productivité et sur l'impérieuse nécessité de faire évoluer la DGFIP. Selon lui, la DGFIP a pris des mesures difficiles en matière de rémunération de l'encadrement supérieur mais, malgré les baisses intervenues, le niveau de rémunération reste satisfaisant.

Commentaires du SCSFiP :

Nous avons droit encore une fois au même discours culpabilisant. Les temps sont durs pour tout le monde et vous n'êtes pas les plus à plaindre. C'est oublier un peu vite que nous sommes confrontés au quotidien aux conséquences des suppressions d'emplois, aux évolutions des métiers et aux réorganisations du réseau à conduire dans un contexte peu propice. Nous acceptons les sujétions et les responsabilités qui nous incombent mais n'oublions pas que tous ces signaux négatifs alimentent le sentiment que tous les efforts faits par l'encadrement ne sont pas suffisamment reconnus.

Il s'est ensuite réjoui du nombre de promotions d'AGFiP qui correspond aux annonces faites précédemment. Il a ajouté qu'il n'était pas exclu que de nouvelles promotions soient annoncées dans le cadre d'un prochain mouvement afin la fin de l'année 2015. Ce mouvement de fin d'année devrait concerner notamment des postes qui seront vacants d'ici la fin de l'année et non pourvus lors de cette CAP.

Commentaires du SCSFiP :

Le SCSFiP prend acte de cette information avec un enthousiasme mesuré. Nous avons hélas l'habitude de ces CAP prévues dans un futur proche et qui finalement se tiennent avec six mois de retard par rapport au calendrier annoncé.

Les promotions en classe exceptionnelle (ou plutôt leur absence lors de cette CAP) ont donné lieu à de nombreux échanges. Tout en nous annonçant un gel immédiat des promotions lié aux efforts demandés à l'ensemble de la fonction publique, Vincent Mazauric a eu un discours très volontariste sur les conditions de promotion. Il faut être capable d'expliquer plus précisément les conditions de passage à la classe exceptionnelle.

Commentaires du SCSFiP :

Le SCSFiP attend que l'on sorte de l'ambiguïté. On a annoncé par le passé à certains de nos collègues que leur promotion n'interviendrait une fois qu'ils « auraient fait leurs preuves ». Ils attendent toujours de la visibilité sur leurs chances d'être promus.

Vincent Mazauric a évoqué ensuite la morosité de l'encadrement qui est la dernière chose dont la DGFIP a besoin. Pour lui, c'est un défi pour l'encadrement que de tenir le cap dans un contexte difficile. Mais il faut en contrepartie mieux exploiter les capacités à mutualiser et à innover et prendre en compte les bonnes pratiques.

Commentaires du SCSFiP :

Si nous sommes d'accord sur la capacité de l'encadrement, il faudrait en contrepartie répondre à leur besoin de visibilité quant à leur situation individuelle.

Vincent Mazauric s'est livré ensuite à un exercice difficile à savoir donner un semblant de logique aux ajustements par rapport aux organigrammes cible alors que le projet de mouvement donnait l'impression de la plus grande confusion. Si les cibles ont bien été fixées par département, leur mise en œuvre paraît plus que différenciée avec des départements pour lesquels la cible est déjà atteinte voire dépassée et d'autres où les surnombres persistent sans explication évidente. Selon Vincent Mazauric, les efforts d'ajustement se poursuivront avec parfois des adaptations circonstancielles par rapport aux organigrammes cible. « La cible est un objectif et le rythme d'adaptation doit prendre en compte les situations individuelles ».

Commentaires du SCSFiP :

Nous pouvons comprendre que la gestion des cadres supérieurs ne peut se résumer à une application mécanique de règles mais encore faudrait-il que la direction générale nous explique, au cas par cas, les raisons qui ont prévalu à ses choix. Le fait de nous adresser le projet de mouvement deux jours avant la CAP ne facilite pas, de ce point de vue, un dialogue efficace.

La question de la nomination du nouvel agent comptable de l'ACOSS a permis d'élargir la discussion à l'exercice de fonctions en dehors de la DGFIP. En effet, le nouvel agent comptable de l'ACOSS ne devrait pas être un AGFiP comme c'était le cas jusqu'à présent, cet organisme souhaitant recruter un contractuel. Au delà de l'aspect juridique de la nomination comme agent comptable d'un contractuel, Vincent Mazauric a rappelé que l'établissement et la tutelle avaient un rôle important dans la décision de recrutement et qu'aucun texte n'imposait un AGFiP ou un AFiP dans ces fonctions. Il a déplacé le débat vers le départ des AGFiP et des AFiP vers d'autres environnements professionnels. Pour lui, la DGFIP doit être offensive afin que, ceux qui le souhaitent, puisse poursuivre leur carrière dans d'autres organismes (collectivités locales, établissements publics de santé...). C'est un chantier qu'il souhaite ouvrir prochainement en brisant le tabou du complément de rémunération. On a vu que pour les agents comptables, la DGFIP refusait de prendre en charge le différentiel de rémunération. Il n'exclut pas désormais de revenir sur cette pratique afin de faciliter la mobilité externe.

Commentaires du SCSFiP :

Si cette mobilité peut répondre aux souhaits de certains et permet d'enrichir les parcours, il est fondamental que l'évolution des carrières des cadres qui feraient ce choix ne soit pas entravée et surtout que soient au préalable connues les conditions de retour au sein de la DGFIP lesquelles peuvent s'avérer plus que chaotiques voir vexatoires....

S'agissant de la règle de séjour de deux ans, il a expliqué que c'était une règle importante que la direction générale s'efforçait de respecter mais que parfois, faute de meilleure solution, des dérogations pouvaient intervenir.

Commentaires du SCSFiP :

Lors des précédentes CAP nous avons déjà noté des dérogations alors que cette règle faisait pratiquement consensus. Là encore, il y a le principe et les applications qui en sont faites sans que nous ne soyons réellement en mesure de les comprendre.

Pour le prochain mouvement de promotion d'AGFiP de classe normale, le tableau de directeur départemental 2007 et la promotion d'IP 1993 continueront d'être examinés en parallèle du tableau 2008 et de la promotion 1994. Les AFiP de ces tableaux seront reçus par D Gontard. Une nouvelle campagne de desiderata sera lancée. Vincent Mazauric a dressé le portrait robot du futur AGFiP. Il doit faire preuve de solidité mais aussi d'originalité, d'envie, de son aptitude à se préoccuper de ses collaborateurs, à les aider à s'épanouir dans leur vie professionnelle, à faire face aux changements brusques et avoir un goût marqué pour le travail en équipe.

Commentaires du SCSFiP :

C'est clair notre DGA est talentueux et est prêt pour rédiger des petites annonces d'offres d'emplois dans e-fip...

S'agissant des fins de carrière, le discours a été plus précis et plus direct que celui auquel nous étions habitués. La DG prendra en compte l'anticipation par rapport à la date normale de départ en retraite mais tiendra aussi compte de la qualité des cadres qui souhaitent en bénéficier. Cette approche s'explique par la nécessité de tenir compte du mérite et maintenir une certaine équité par rapport aux promotions classiques. L'objectif de la DG est d'aller chercher des cadres plus jeunes avec un équilibre à trouver avec la promotion des plus anciens.

Commentaires du SCSFiP :

Nous ne sommes pas opposés à des évolutions de ce type mais là encore il faut définir les règles, les respecter et donner à chacun la visibilité nécessaire quant à ses chances de promotion et les évolutions de carrière envisageables.

Le SCSFiP a voté pour : les nominations d'AGFiP au grade de 1ère classement

la liste d'aptitude au grade d'AFiP des lauréats de la sélection

les mutations à équivalence d'AGFiP

les accès d'AFiP au grade d'AGFiP de classe normale

Le SCSFiP s'est abstenu concernant l'accueil en détachement sur le grade d'AFiP de 2 administrateurs civils Hors-Classe.